



**Règlement 4<sup>e</sup> édition**

**PRIX  
EUROPÉEN  
D'INTERVENTION  
SUR LE PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL  
AADIPA**



**Le Prix Européen d'Intervention sur le Patrimoine Architectural AADIPA** est un concours biennal organisé avec le soutien du COAC (Ordre Officiel des Architectes de Catalogne) et l'AADIPA (Association des Architectes pour la Défense et l'Intervention sur le Patrimoine Architectural) en vue d'identifier les interventions sur le patrimoine de qualité et de contribuer à leur divulgation.

**Le concours vise à se consolider comme un catalyseur et un observatoire** des nouveaux défis que vient ajouter la mondialisation de l'architecture contemporaine à la conservation et à l'intervention en patrimoine bâti.

# **Règlements**

- **Catégories**
- **Qui**
- **Conditions requises**

## **Inscription et remise de la documentation**

- **Documentation  
requisse**

- **Jury**

- **Critères de  
sélection**

- **Prix**

- **Calendrier**

- **Propriété  
intellectuelle  
et cession du  
droit à l'image**

- **Équipe de direction**

# Catégories

Le concours sera divisé en quatre catégories :

## **Catégorie A: Intervention sur le patrimoine construit.**

Concerne toutes les interventions architectoniques, à caractère permanent ou éphémère, sur des biens construits d'intérêt patrimonial. Cela concerne, principalement, les interventions sur des édifices et ensembles protégés, mais seront également admis dans cette catégorie, toutes les interventions sur des bâtiments sujets à un intérêt patrimonial qui, malgré l'absence d'une protection spécifique, s'insèrent dans un espace urbain ou naturel protégé et aident à en maintenir son caractère historique.

## **Catégorie B: Espaces extérieurs**

Concerne toutes les interventions qui traitent et proposent des solutions pour l'espace public historique, en tant qu'espace dynamiseur pour les relations sociales et économiques développées dans les centres historiques. Il s'agira, ici, d'ensembles monumentaux, comme ceux qui sont à l'origine des villages et des villes. Les interventions autour de monuments et de paysages culturels, entrent également dans cette catégorie.

## **Catégorie C: Planification urbanistique**

Concerne tous les Plans spéciaux destinés à la Protection du Patrimoine, Catalogues, Inventaires, Plans directeurs et tout autre instrument de planification urbanistique destiné à la protection, conservation, intervention, et mise en valeur du patrimoine architectural. Dans cette catégorie, on retrouve également les documents de planification urbanistique généraux, les documents de planification urbanistique dérivés, ainsi que les documents à portée locale qui ont pour objet la protection et la régulation du patrimoine architectural.

## **Catégorie D: Divulgateion**

Cette catégorie s'adresse à toutes les autres initiatives et actions, ayant pour objectif la mise en lumière des valeurs du patrimoine architectural, pas uniquement destinées aux professionnels du secteur, mais à la société en général. Il s'agira de toute publication, article, reportage audiovisuel, etc. mais également d'une présentation, d'un événement ou tout autre type d'activité destinée à promouvoir et/ou valoriser ce patrimoine.

## Qui

Le concours est ouvert aux professionnels et aux associations liées au patrimoine architectural, tels **les architectes et sociétés d'architectes, urbanistes, historiens, archéologues, membres de l'AADIPA.**

### **Ne pourront en aucun cas se présenter au concours :**

Les membres du conseil du COAC et de ses différentes démarcations, les membres du conseil de l'AADIPA.

Les membres du jury et les membres de l'équipe de direction du Prix.

Ainsi que les employés et collaborateurs habituels des personnes mentionnées précédemment, ou toute autre personne présentant un lien de parenté avec l'une de ces personnes (jusqu'au deuxième degré).

## Conditions requis

**Tous les travaux** présentés devront pouvoir s'inscrire dans l'une des catégories présentées antérieurement. Ils **devront avoir été finalisé, réalisé ou publié** durant la période comprise **entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2018**.

Un auteur peut présenter plus d'une oeuvre, un projet, une publication. Une même intervention peut prétendre à plusieurs prix dans des catégories distinctes. Il sera, cependant, nécessaire de présenter la documentation spécifique à chacune des catégories auxquelles il prétend.

# Jury

Le Prix Européen d'Intervention sur le Patrimoine Architectural AADIPA bénéficie d'un **jury international** pour chaque catégorie, **composée d'experts compétents dans le domaine de l'intervention en patrimoine architectural.**

## **Catégorie A**

Louis Leger. BAST, France

Marià Castellò. Marià Castellò Architecture, Espagne

Leticia Soriano. ALEAOLEA, Espagne

## **Catégorie B**

Benoit Moritz. MSA, Belgique

Elisabeth Abalo. abaloalonso arquitectos, Espagne

Elena Albareda. Cíclica, Espagne

## **Catégorie C**

Chiara Nifosi. ATER d'urbanisme et paysagisme  
à Politecnico di Milano, Italie.

Javier Gallego. Professeur de restauration architecturale  
à ETSA Granada, Espagne.

Joan Casadevall. Gabinet del color, Espagne

## **Catégorie D**

Mariana Correia. Directrice à Escola Superior Gallaecia,  
et du Ci-ESG Research Centre, Portugal.

José Manuel Chacón. Dr. architecte, Espagne

Anna Ramos. Directrice à Fundació Mies van der Rohe, Espagne

# Inscription et remise de la documentation

**La date limite de remise de la documentation est fixée le 5 avril 2019 à 24h.**

Le prix de l'inscription est de **60 euros** (TVA comprise) pour les membres de l'AADIPA et de **70 euros** (TVA comprise) pour les autres inscriptions. Le prix s'appliquera à chaque travail présenté et à chaque catégorie à laquelle il se présente.

**Le paiement se réalisera par virement bancaire** avec la communication suivante :

**Prix Européen d'Intervention dans le Patrimoine Architectural  
AADIPA  
noms et prénoms de l'auteur  
l'intitulé du travail**

Numéro de compte:

**Caja de Arquitectos  
C/ Arcs, 1  
08002 Barcelona. Espagne**

**BIC: CASDESBXXX  
IBAN: ES29 3183 0800 8300 0000 4369**

Le justificatif du paiement et de la documentation explicitée au point suivant du règlement sera envoyé par voie électronique via la page web du Concours.

**[www.eu-architecturalheritage.org](http://www.eu-architecturalheritage.org)**

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse suivante: [award@eu-architecturalheritage.org](mailto:award@eu-architecturalheritage.org)



# Documentation requise

## 1. Inscription et déclaration sur l'honneur.

L'inscription à la quatrième édition du Prix Européen d'Intervention sur le Patrimoine Architectural AADIPA se réalisera sur le site web du prix. En plus de la documentation requise pour chaque travail réalisé, il faudra remplir le formulaire d'inscription et signer les documents suivants : la déclaration sur l'honneur, la cession de droits et les conditions légales en matière de protection des données.

Le formulaire d'**inscription en ligne doit être rempli en anglais**. Pour chaque catégorie, les participants devront envoyer un **bref rapport de maximum 1060 caractères** (avec espaces), ainsi qu'**un texte de maximum 325 caractères** (avec espaces) **contenant l'idée principale du projet**, tous deux **rédigés en anglais**. Par contre, **le texte** requis pour **les planches** du résumé du projet peut être rédigé dans **n'importe quelle langue européenne**, mais devra être accompagné de sa traduction **en anglais**.

## 2. Résumé du travail

Pour chaque travail présenté, le candidat remettra **un résumé** suivant les normes indiquées ci-dessous en fonction de sa catégorie.

### Catégories A et B

Résumé de l'intervention en 4 planches A3 présentées au format horizontal, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Ce résumé sera composé de plans, d'un bref résumé et de photographies de l'état initial et de l'œuvre accomplie. Une photographie représentative de l'œuvre (Jpg. 300dpi, 15x10 cm).

### Catégorie C

Résumé du travail en un maximum de 3 planches A3 présentées au format horizontal, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Un résumé écrit d'un maximum de 3 pages ( A4 ) sera également inclus. Une photographie représentative de l'œuvre (Jpg. 300dpi, 15x10 cm).

### Catégorie D

Résumé du travail en un maximum de 5 planches A4 présentées au format vertical, imprimées sur une seule face et remises au format PDF. Une brève introduction expliquera les apports du projet quant à sa capacité de "divulgateur" des valeurs du patrimoine architectural. Ce résumé pourra être appuyé par des photographies, des schémas, etc. Une photographie représentative de l'œuvre (Jpg. 300dpi, 15x10 cm).

Les dossiers qui ne respectent pas les normes précitées seront automatiquement éliminés. **L'intitulé du travail, les noms et prénoms des auteurs et la catégorie seront apposés de façon visible sur chaque feuille.**

## 3. Documentation complémentaire

En plus du résumé de son travail, chaque candidat remettra la preuve du paiement de son inscription au concours.

# Critères de sélection

Pour l'évaluation, le jury valorisera les critères suivants:

## **Catégories A et B**

Qualité architecturale (30 points)

Relation du projet avec son contexte (25 points)

Incorporation des critères de durabilité (15 points)

Adéquation au programme (15 points)

Innovation de la proposition, viabilité économique (15 points)

## **Catégorie C**

Equilibre entre protection et intervention (30 points)

Usages proposés. Viabilité économique (20 points)

Facilité d'application du document normatif (20 points)

Qualité du document. Equipe multidisciplinaire. Méthodologie de travail. (30 points)

## **Catégorie D**

Originalité de la proposition (25 points)

Méthodologie de travail (25 points)

Qualité du développement du projet (25 points)

Apport du travail sur le patrimoine architectural. (25 points)

# Prix

**Le verdict** du jury **sera annoncé lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en Juin 2019 à Barcelone ; dans le cadre de la Biennale Internationale du Patrimoine Architectural.**

Les **prix** de **chaque catégorie** seront les suivants :

**Catégorie A: 1 prix et 3 finalistes pour 15 sélectionnés maximum.**

**Catégorie B: 1 prix et 3 finalistes pour 10 sélectionnés maximum.**

**Catégorie C: 1 prix et 3 finalistes.**

**Catégorie D: 1 prix et 3 finalistes.**

Tenant compte de **tous les projets présentés**, la direction du Prix décernera **un Prix Spécial Restauration** à l'intervention qui, d'un point de vue technique et méthodologique, s'avère supérieure en termes de qualité, précision et respect du patrimoine.

Le comité organisateur et les membres du jury se réservent le droit de ne pas attribuer un Prix en motivant formellement leur décision par écrit. Les lauréats recevront une reproduction encadrée d'une photographie originale de Francesc Català Roca provenant du fonds des archives historiques du COAC. Les finalistes et les auteurs des projets sélectionnés recevront un diplôme officiel.

**Les lauréats, les finalistes, les projets sélectionnés et les projets présentés figureront dans les archives du Prix et dans le catalogue édité lors de chaque édition en vue de documenter le concours.** Également, peuvent faire l'objet d'une exposition et/ou participeront à une journée de conférences afin d'exposer leurs travaux respectifs.

# Calendrier\*

## **17 décembre 2018**

Publication du règlement  
Ouverture de l'appel

## **17 décembre 2018 - 5 avril 2019**

Période d'inscription et de présentation des projets

## **Avril - mai 2019**

Période d'évaluation des projets par le jury

## **Fin mai 2019**

Publication des projets sélectionnés

## **13 Juin 2019**

Décision du jury et remise des prix

\*En cas de modification du calendrier, celle-ci sera dûment communiquée sur le site du Prix :

**[www.eu-architecturalheritage.org](http://www.eu-architecturalheritage.org)**

# Propriété intellectuelle et cession du droit à l'image

**Les photos et les documents graphiques remis devront être libres de droit d'auteur.** Les auteurs conservent la propriété intellectuelle des travaux présentés. Les candidats céderont les droits d'exploitation correspondants aux fins suivantes : publicité des prix et de leurs résultats, publication du catalogue de l'édition, documentation des archives du site du Prix, et inclusion au sein d'autres actions liées à la visibilité du concours.

**Les candidats, par le simple fait de se présenter au concours, en acceptent le règlement présent, ainsi que la décision finale du jury.** La participation au concours implique l'acceptation du règlement décrit dans ce document et l'enregistrement de ses données personnelles pour l'émission d'informations et de publicité en lien avec ce prix.

Conformément au Règlement général UE 2016/679 en matière de Protection des données –norme européenne directement appliquée dans tout l'état espagnol depuis le 25 mai 2018–, nous vous informons que vos données font partie d'un fichier informatique appartenant à l'Ordre officiel des architectes de Catalogne. Pour de plus amples renseignements, veuillez **consulter** notre **politique de confidentialité** sur **[www.eu-architecturalheritage.org](http://www.eu-architecturalheritage.org)**.

Nous vous informons par ailleurs de la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en adressant votre demande, conformément aux termes et conditions stipulés par la loi, à : Col·legi d'Arquitectes de Catalunya, Plaça Nova 5, 08002, Barcelone. [dadespersonals@coac.net](mailto:dadespersonals@coac.net)

## **Équipe de direction**

**Le prix est dirigé** par les membres de l'Association des Architectes de la Défense et d'Intervention en Patrimoine Architectural AADIPA, qui fait partie du COAC (Collège d'architectes de Catalogne) :

**Ramon Calonge**

**Oriol Cusidó**

**Marc Manzano**

**Portal Jordi**

[www.eu-architecturalheritage.org](http://www.eu-architecturalheritage.org)  
[award@eu-architecturalheritage.org](mailto:award@eu-architecturalheritage.org)



AGRUPACIÓ D'ARQUITECTES  
PER A LA DEFENSA I LA INTERVENCIÓ  
EN EL PATRIMONI ARQUITECTÒNIC



Col·legi d'Arquitectes  
de Catalunya



Generalitat de Catalunya  
**Departament  
de Cultura**



Ajuntament de  
Barcelona



CSCAE



fundación **arquia**  
caja de arquitectos



fundació  
**mies van der rohe  
barcelona**



COLEGIÓ OFICIAL DE ARQUITECTOS DE ASTURIAS



ARCHITECTES  
DU PATRIMOINE



UNIVERSITAT POLITÈCNICA  
DE CATALUNYA  
BARCELONATECH



RehabiMed

fundación

**do.co.mo.mo\_** ibérico